

TARIFS 2023-2024

COTISATIONS ANNUELLES

DISCIPLINE	CATEGORIE	SAVINIENS	A partir du 2 ^e enfant	NON SAVINIENS
------------	-----------	-----------	-----------------------------------	---------------

EVEIL & INITIATION		MUSIQUE ET DANSE		
EVEIL	1	108 €	90€	216€
Discipline complémentaire		66€	-	66€
INITIATION	1	144€	123€	288€
Discipline complémentaire		96€	-	96€

DISCIPLINES DIPLÔMANTES				
INSTRUMENT (Cursus complet)	1	174€	150€	348€
	2	186€	156€	372€
	3	222€	-	444€
Discipline complémentaire		120€	-	120€
INSTRUMENT SEUL	1	132€	114€	264€
	2	144€	123€	288€
	3	180€		360€
Discipline complémentaire		87€		87€
DANSE (Cursus complet)	1	216€	183€	432€
	2	228€	194€	456€
	Discipline complémentaire		153€	153€

DISCIPLINES NON DIPLÔMANTES (Tarif par discipline)				
INSTRUMENT SEUL MUSIQUES ACTUELLES DANSE (une discipline) <ul style="list-style-type: none"> • Street Jazz • Contemporain • Moderne • Atelier chorégraphique 	1	162€	138€	324€
	2	174€	150€	348€
	3	210€	-	420€
	Discipline complémentaire		111€	-

PRATIQUE COLLECTIVE				
ORCHESTRES - BATUCADA	1-2	45€	-	45€
	3	75€	-	75€

LOCATION D'UNSTRUMENT

1 ^{ère} Année	Gratuit	<p>Sous réserve des disponibilités du parc instrumental (violon, alto, violoncelle, hautbois, clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor, guitare électrique, xylophone).</p> <p>Les familles s'engagent à effectuer et à prendre en charge financièrement la révision</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lors de la restitution de l'instrument pour les cordes ▪ Chaque année pour les instrument à vent <p>A prendre en charge les réparations de remise en état</p>
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Année	90€	
4 ^{ème} Année	120€	
5 ^{ème} Année	150€	
A partir de la 6 ^{ème} Année	180€	

INFORMATIONS

COTISATIONS ANNUELLES : Les tarifs annoncés sont annuels, avec une facturation trimestrielle (possibilité de prélèvement). Les bons CAF ne sont plus acceptés au-delà du 1^{er} octobre. Une inscription en cours d'année enclenchera une facturation de l'année restante au prorata des trimestres.

DEMISSION : Une démission qui intervient après le 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours entraînera la facturation intégrale sauf pour les disciplines d'Eveil ou si cette démission résulte d'un déménagement hors département ou d'une impossibilité de pouvoir poursuivre pour des raisons de santé, justifiée par un certificat médical à jour.

CATEGORIE : **1** = Tarif enfant jusqu'à 11 ans ; **2** = Tarif adolescent de 12 à 17 ans ; **3** = Tarif adulte à partir de 18 ans

DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE : Tarif préférentiel pour tout élève inscrit, pour toute inscription dans une autre discipline

TARIF 2^{ème} enfant : Applicable à partir du 2^{ème} enfant et aux suivants, par ordre croissant d'âge